

ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE DE PRO GRANDSON,
Société d'initiative, 2 novembre 1964 à l'Hôtel
de ville, à 20 h. 15

L'ordre du jour était le suivant:

1. Adoption des statuts, fixation de la cotisation.
2. Discussion sur des problèmes grandsonnois.
3. Palmarès du concours.
4. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption des statuts, fixation de la cotisation:

Monsieur Reymond, président, salue les quelques 40 personnes présentes, fait un exposé des buts de la société et présente les commissions.

Après la lecture du procès verbal de l'assemblée du 25 mai, le Président passe à l'examen des statuts tels qu'ils avaient été élaborés par le bureau. Après quelques modifications et compte tenu des désirs de la Municipalité, les statuts sont adoptés. La cotisation a été fixée à frs. 5.-- au minimum pour tous les membres de la société. Elle sera versée au compte de chèques postaux.

2. Discussion sur des problèmes grandsonnois.

Les premiers objectifs sont : le Musée, un projet de place au bord du lac, des panneaux publicitaires avec plan de la ville. Monsieur Pierre Montandon fait un exposé détaillé sur un port de petite batellerie et répond aux questions qui lui sont posées. Affaire à suivre avec la collaboration d'Yverdon.

3. Palmarès du concours.

Ce concours a été quelque peu décevant. 14 bulletins seulement sont rentrés, alors que toute la population avait été sollicitée. Parmi les suggestions, la place de jeux pour enfants a une place prépondérante, elle semble être d'urgente nécessité.

Mademoiselle Waridel gagne le ^{1^{er}} prix de frs. 30.--. Melle. Pilet et Mr. Gustave Guilloud se partagent 2 cartes de libre parcours offertes généreusement par la Cie. de Navigation du Lac de Neuchâtel qui porte un vif intérêt à la société. Les autres prix de moindre valeur, cartes de membre, brochures sur Grandson et bons d'entrée à la grande salle sont répartis selon le mérite des gagnants.

4. Divers et propositions individuelles.

Pour compléter le comité, 2 vérificateurs de comptes sont désignés. Mr. Gerber Fils, Mr. Pessina présenté par Mr. Muller. Madame Jufer, présentée par Mr. Montandon est nommée suppléante. Suivant décision de l'assemblée, les convocations seront adressées individuellement 3 à 4 jours avant une assemblée.

Séance levée à 22 hres. 15.

11 FEB 1965


Pr. Sac.

La secrétaire :

